

Assemblée Générale

15 juin 2016



Les services et solutions proposés par l'AIIST89 à ses adhérents

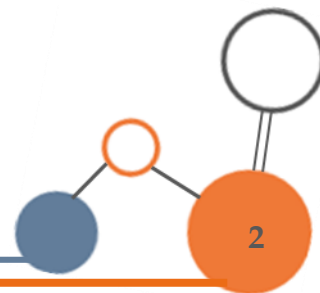
Contexte : *Adaptation des prestations, priorités, contraintes, démographie médicale, besoins des entreprises*

Des questions

Défis : *nombre de médecins du travail, évolution des besoins, réglementation*

Réponses : *agrément, organisation,*

Offre de services : prévention des risques professionnels, suivi médical individuel, TPE et PME



Evolution législative 2011-1017

Loi médecine du travail 2011 :

Missions, gouvernance, contractualisation

Equipe pluridisciplinaire (infirmiers, collaborateurs médecins)

Examens médicaux, examens complémentaires

Loi travail 2015 : *inaptitude, CHSCT, tiers*

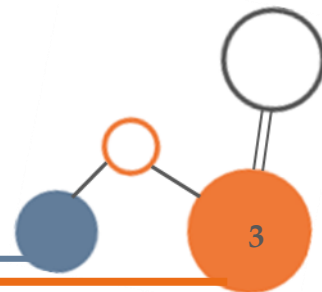
Loi santé 2016 : *collaborateurs médecins*

Projet de Loi Travail 2016-2017 :

Aptitude / inaptitude

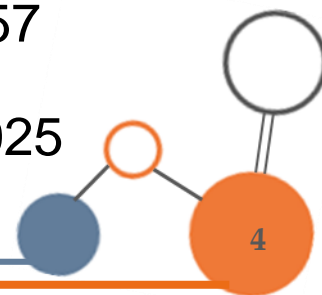
Embauche, surveillance périodique

Reclassement, contestation avis



L'évolution de l'activité

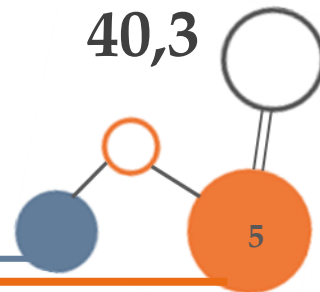
Statistiques activités	2008	2015
Salariés pris en charge	58.988	52.670
Visites médicales périodiques	26.345	8.104
Entretiens infirmiers	-	3.717
VM reprise, pré-reprise, à la demande	7.076	7.096
Aptitudes avec restriction	2.183	2.066
Inaptitudes	615	486
Intervention Pôle Prévention (nb)	-	157
Participants actions collectives (nb)	-	2.025



L'équipe pluridisciplinaire de santé au travail

	Métiers	Equivalents Temps Plein en 2008	Equivalents Temps Plein en 2015
E	Médecins du travail	15,7	11,6
P	Assistantes médicales	15,3	12,1
S	Assistantes santé travail	-	3,2
T	Infirmières en santé au travail	-	4,6
	Pôle prévention	1,0	3,9
	Direction-Administration	5,0	3,8
	Total AIST89	37,0	40,3

Assistante sociale et bientôt psychologue,
par convention



L'agrément

Renouvellement par la DIRECCTE BFC pour 5 ans (février 2016)

Sécurisation juridique : dérogations remplaçant les dispositions du code du travail

Dérogations

Embauche : contrat < 3 mois – plus systématiquement de visite d'embauche

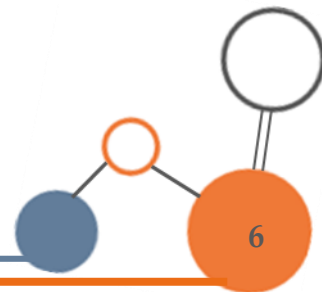
Surveillance périodique : délai jusqu'à 3 ans

Travail de nuit : suivi adapté et repérage

Reprise du travail après un congé maternité, VM demande salarié, VM demande médecin du travail : entretien infirmier possible

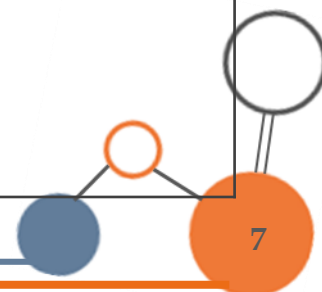
Etablissements dépourvus temporairement de médecin du travail :

- Maintien de l'activité
- Priorisation
- Compensation

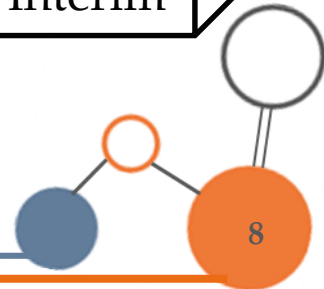
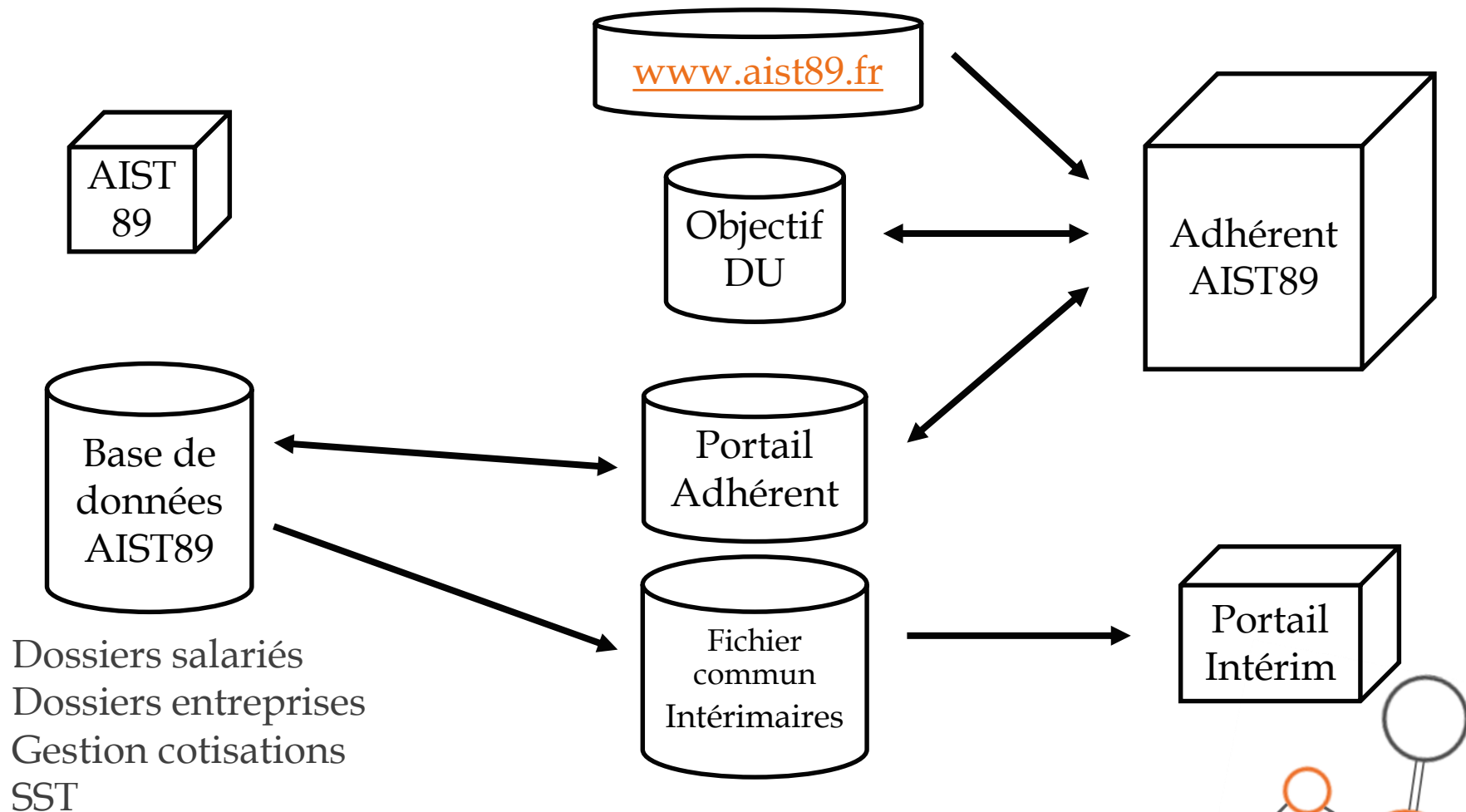


Les services et solutions proposés

Type d'intervention	Individuel	Collectif
Se connaître S'informer	Visite d'embauche Fiches métiers et expositions	www.aist89.fr Rencontre adhérents Sensibilisation saisonniers
Accompagner Conseiller	Visite périodique Entretien infirmier	Fiche d'entreprise Analyse des FDS CHSCT Conseils en prévention
Transférer des compétences Former	SST Référénts santé sécurité au travail	Sessions de sensibilisation Objectif DU
Etablir un diagnostic Préconiser	Autres visites médicales Reclassement - Maintien dans l'emploi Assistante sociale Psychologue	Ergonomie Métrologie Toxicologie



Le Système d'Information de l'AIST89

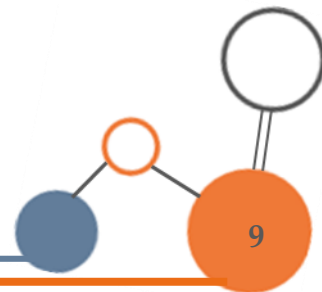


Le rôle du médecin du travail

Anime et coordonne l'équipe pluridisciplinaire :
conseiller les employeurs, les travailleurs et leurs
représentants,
surveiller l'état de santé(physique et mentale) des
travailleurs,
veiller à la traçabilité des expositions professionnelles et
participer à la veille sanitaire

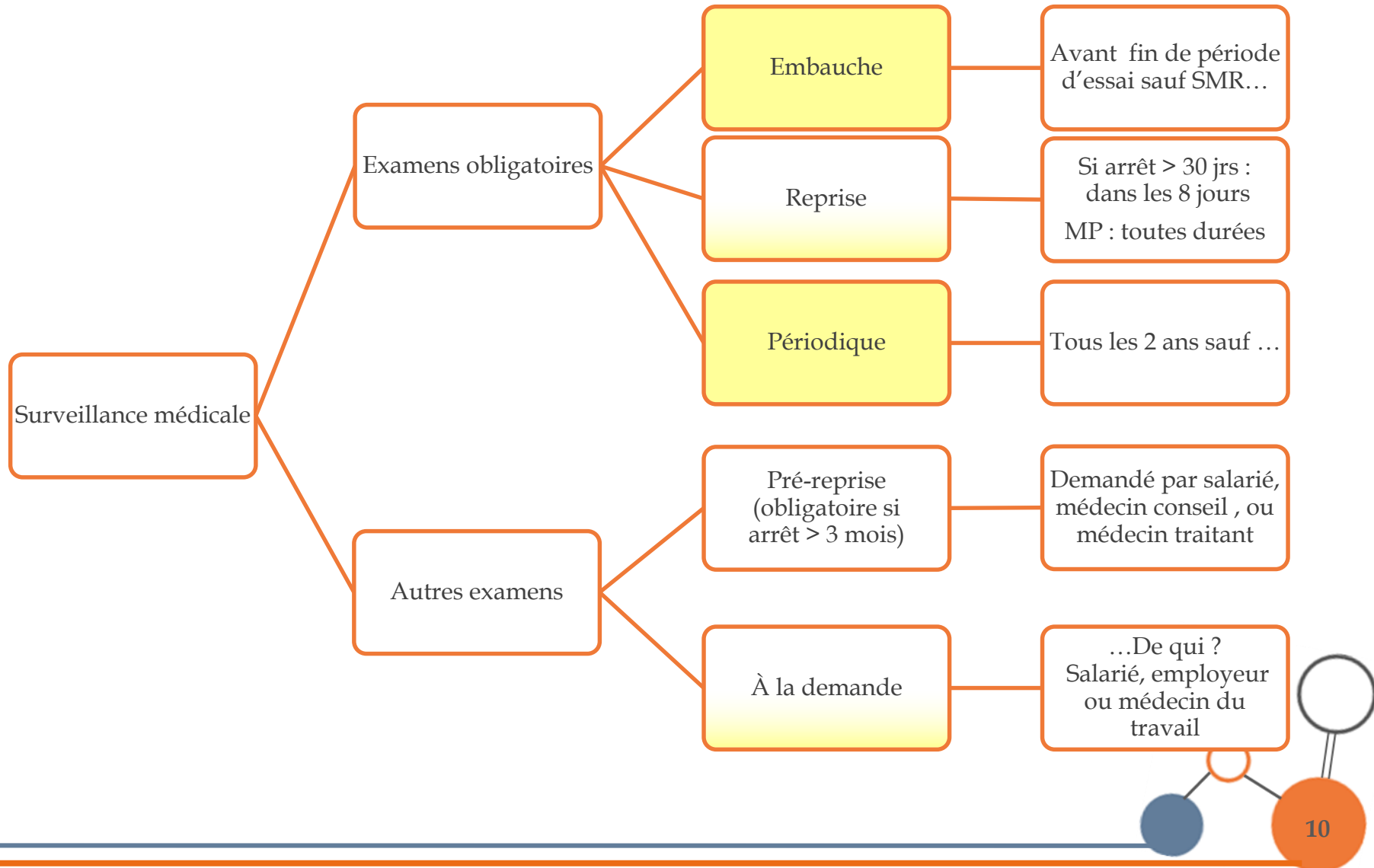
Soumis au secret médical

Moyens : Surveillance médicale des salariés
Actions en Milieu de Travail



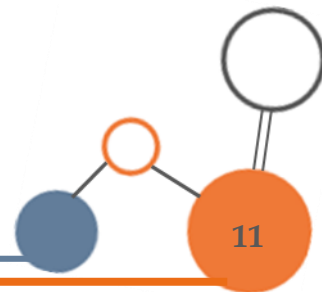
La surveillance médicale des salariés

Code du travail hors dérogations



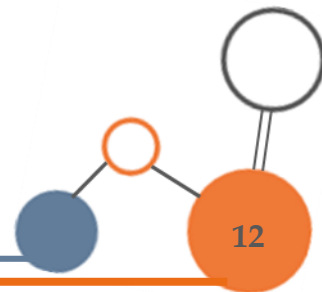
Actions en milieu de travail

- ❖ Visites des lieux de travail et études de poste
- ❖ Identification et analyse des risques professionnels
- ❖ Fiche d'entreprise
- ❖ Conseils en matière d'organisation des secours
- ❖ Participation aux CHSCT
- ❖ Mesures métrologiques
- ❖ Enquêtes épidémiologiques
- ❖ Formation aux risques spécifiques
- ❖ Études de toute nouvelle technique de production




La prévention de la désinsertion professionnelle

- ❖ Toute situation identifiée comme étant à risque d'inaptitude (et donc de licenciement)
- ❖ Aménagements de poste, restrictions à l'aptitude, reclassement interne
- ❖ Assistante sociale
- ❖ Indispensable partenariat avec : Sameth 89, MDPH, CARSAT (service social), médecins conseils de la CPAM , L'ADAPT,...



Les actions du Pôle Prévention

A 3D white figure is standing and holding a large white sign. The sign contains the text:

**2 journées
d'intervention par an
sont incluses dans
votre cotisation.**



Aide à votre évaluation des risques professionnels



Objectif DU

Un service WEB permettant de réaliser et d'actualiser votre Document Unique d'évaluation des risques professionnels et votre plan d'action de prévention.

Un moyen pour les services de santé au travail de développer leur rôle de conseil auprès de leurs adhérents.

Un guide et un partage d'expériences pour mettre au point la méthodologie adaptée de sensibilisation et d'appui à la démarche d'évaluation des risques.

Les sensibilisations

Les poussières de
bois

Le port de charges



Les risques
psychosociaux

Le risque
biologique

Le bruit

Le travail sur écran

Le risque chimique

Le risque routier

Les addictions



L'utilisation d'un
D.A.E





ERGONOMIE	METROLOGIE	TOXICOLOGIE
<p>Etude d'un ou plusieurs postes de travail dans tous les secteurs d'activité</p> <p>Mise en évidence des contraintes existantes et proposition de pistes de solution</p> <p>Analyses organisationnelles</p> 	<p>Mesurer le niveau sonore pour connaître le niveau d'exposition au bruit des salariés</p> <p>Connaître le niveau d'éclairage de bureaux, d'ateliers ...</p> <p>Connaître le niveau de vibrations émis par un engin (système corps entier) ou par des outils (système main-bras).</p>	<p>Aider à l'évaluation du risque chimique</p> <p>Analyser des fiches de données de sécurité</p> <p>Cibler les composés à prélever</p> <p>Aider au choix des protections collectives et individuelles</p> <p>Le Pôle Prévention possède du matériel de prélèvements d'atmosphère et travaille avec différents laboratoires d'analyses.</p>

Formation Sauveteur Secouriste du Travail

Etre capable de prévenir les situations dangereuses
La présence de secouristes sur les lieux de travail est une obligation légale pour les entreprises. Mais c'est surtout l'une des actions de prévention les plus efficaces concernant les accidents du travail.

Intervenir et améliorer l'efficacité du secours aux victimes en cas d'accident.

Développer le comportement des salariés face aux risques et à leur capacité d'analyse des situations dangereuses.



MERCI

